



Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers, projet soutenu par l'Auberge des Migrants, dans le Calais, Pas-de-Calais - Août 2022

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique*.

Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels :



Au moins 146 expulsions de 13 lieux de vie informels



Au moins 11 personnes exilé.e.s arrêté.e.s lors des expulsions



Au moins 77 mineur.e.s isolé.e.s étranger.ères rencontré.es**



Au moins 212 tentes et bâches volées



Au moins 9 couvertures et 9 sacs de couchage volés



Au moins 19 sacs volés avec des affaires personnelles à l'intérieur, dont au moins 1 sac à dos



Au moins 2 vélos volés

Dans le cadre de la politique de « lutte contre les points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 19h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ou des affaires personnelles***. Dans le Calais, un lieu de récupération des affaires a été mis en place sans que les personnes ne soient informées systématiquement de son existence par les membres de la préfecture ou les forces de l'ordre. HRO a reçu plusieurs témoignages de personnes qui affirment ne pas avoir été mises au courant du système de récupération des affaires.

Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.



Durant les opérations d'expulsions, les membres de HRO ont été témoins d'intimidations violentes envers les personnes exilé.e.s. En assumant pleinement le caractère non-exhaustif, nous avons documenté entre autres les intimidations suivantes perpétrées par les forces de l'ordre à l'encontre des personnes exilées durant les expulsions du mois août 2022.

Lors de toutes les opérations, HRO a noté le surarmement des forces de l'ordre qui sont très souvent équipés de LBD, de bombes lacrymogènes, de tonfas, de boucliers, de casques... Cet armement est intimidant et disproportionné au regard des opérations dont il est question.

Le 1er août, une personne exilée a été victime d'une arrestation arbitraire par la Police aux frontières (PAF), elle a été saisie par le bras gauche alors qu'elle ne résistait pas. Une autre personne a été emmené jusqu'au van de la PAF avant d'être relâchée. Une autre personne a subi une palpation au corps. Ces pratiques policières sont intimidantes et ont pour objectif de faire craindre l'usage de la violence. Elles font partie de la politique de harcèlement de l'Etat et sont une atteinte à l'intégrité physique et psychologique des personnes exilé.e.s.

Les 7, 22 et 31 août, des membres des forces de l'ordre ont abusé de leurs pouvoirs en filmant les visages des habitant.es des lieux de vie avec leurs téléphones personnels.



Harcèlement des observateur.rice.s lors des expulsions :

Les entraves à l'observation sont nombreuses. Sans compter les périmètres arbitrairement déployés pour empêcher l'observation des opérations par les membres HRO, 12 tentatives d'intimidation et/ou d'entraves ont été enregistrées. Parmi celles-ci, les membres HRO ont été filmés sans avoir été prévenu.es au préalable au moins 13 fois, dont 6 fois avec des téléphones personnels, et se sont vus contrôler leur identité à 15 reprises.

Régulièrement, des propos agressifs sont adressés aux membres HRO. Par exemple, le 3 août, le responsable d'opération précise que nos identités ainsi que le nom de l'association seront transmis aux autorités judiciaires et préfectorales via le procès verbal de l'opération.

Le 14 août, un CRS crie et menace d'emmener des membres HRO au poste de police.

Le 17 août, la commandante demande à une membre HRO de confirmer sa nationalité étrangère plusieurs fois alors qu'elle avait la carte d'identité de cette personne dans les mains.

Le 25 août, un CRS nous accuse d'« exciter les migrants » et de « ne servir à rien ».

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

** Nombre de MIE auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par l'association ECPAT (non mandatée par le département) au mois d'août alors qu'i.elles étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller-vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.

***Lors de chaque opération d'expulsions, les affaires personnelles des personnes en situation d'exil sont saisies par les agents de la société privée APC, mandatée par l'Etat, sous la supervision des forces de l'ordre.

Preuves partagées sur nos réseaux sociaux (instagram @Humanrightsobs, twitter @HumanRightsObs)